



**Législature : 2011 – 2016**

**Année : 2014**

**Séance : 2**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
LUNDI 6 OCTOBRE 2014**

1.	<b>Appel et approbation de l'ordre du jour.....</b>	3
2.	<b>Assermentation d'un nouveau conseiller.....</b>	4
3.	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.....</b>	4
4.	<b>Courrier.....</b>	5
5.	<b>Communications du Bureau.....</b>	5
6.	<b>Préavis 05/2014 : Demande de crédit pour l'étude de la révision partielle du Plan directeur communal du 9 décembre 1998.....</b>	6
7.	<b>Communications de la municipalité.....</b>	8
7.1	<b>Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....</b>	8
7.1.1	Nouvel emprunt.....	8
7.1.2	Péréquation.....	8
7.1.3	Personnel de l'administration.....	9
7.2	<b>Informations données par M. Gilbert Regamey.....</b>	9
7.2.1	Route du Grenet.....	9
7.2.2	Route de la Lionne.....	9
7.2.3	Concours de rame.....	9
8.	<b>Divers et propositions individuelles.....</b>	10

## Salutations

Mme Simanis ouvre sa première séance du Conseil en saluant :  
M. le syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, Mme la secrétaire municipale, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

Avant d'ouvrir cette séance, elle prend l'opportunité de demander par avance l'indulgence pour ses fautes de français qu'elle va sans doute faire. Elle promet par ailleurs de faire de son mieux pour être digne de la responsabilité et de la confiance que les conseillers lui ont témoignée en l'élisant à ce poste.

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Jean Berthoud  
Mme Jasmine Cordey  
Mme Patricia Crettaz  
M. Frédéric Dufey  
M. Stefan Giardiello  
Mme Ruth Guggiari  
M. Pierre-Yves Guignard  
M. Boris Hornemann  
Mme Laurence Libal  
Mme Béatrice Posse  
Mme Luisa Schellenbaum Sprenger  
M. Jean-Pierre Werly

Sont absents: M. Bernard Borloz  
M. André Mennet  
M. Georges Ruch

Sont présents : 44 conseillères et conseillers

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans la convocation du 1<sup>er</sup> septembre figure l'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation d'un nouveau conseiller.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 05/2014 : Demande de crédit pour l'étude de la révision partielle du Plan directeur communal du 9 décembre 1998.
7. Communications de la municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à une évidente majorité.

## **2. Assermentation d'un nouveau conseiller**

Comme annoncé lors du dernier Conseil, Mme la conseillère Anne-Marie Jenny Vargas a fait part de sa démission du Conseil communal.

Par conséquent, le Bureau a fait appel aux suppléants suivants, soit M. Rodolphe Glarner, qui ne désire pas assumer cette charge, et M. Patrick Jaques qui a accepté le mandat de conseiller.

Mme la présidente appelle donc M. Jaques à se présenter devant l'assemblée afin de prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à son assermentation.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014**

Avant d'ouvrir la discussion concernant le PV du 30 juin, Mme la présidente fait part d'une erreur qui lui a été signalée par Mme Libal, ancienne présidente. Il s'agit du calcul de la majorité absolue en page 17 qui devrait être de 25 et non 26 comme écrit. Ce changement n'affecte en rien les résultats de l'élection des membres de la commission de gestion.

La discussion concernant le PV est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

#### 4. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité datée du 21 août invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Lettre de M. Jean-Rodolphe Glarner datée du 29 août 2014, qui renonce au mandat de conseiller, en réponse à la lettre du Bureau du 20 août suite à la démission de Mme Jenny Vargas.
- Lettre datée du 5 septembre, émanant de M. Patrick Jaques, qui accepte le mandat de conseiller communal.

#### 5. Communications du Bureau

##### Votations du 28 septembre 2014

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à environ 63 %.

##### Objet 1 – TVA discriminatoire

Refusé par 794 non contre 462 oui.

##### Objet 2 – Caisse publique

Accepté par 688 oui contre 603 non.

##### Elections du 28 septembre

Deux nouveaux municipaux étaient à élire suite aux démissions de MM. Jean-Philippe Thuillard et Sylvaire Coquil. Six candidats se sont inscrits sur une liste d'entente communale. Selon les procédures en vigueur, le Bureau électoral a effectué un tirage au sort pour désigner l'ordre de présentation sur cette liste : Célien Cornut, Louis Pipoz, Daniel Métraux, Laureline Ballif, Alain Jenny et Albert Cusin.

La majorité absolue étant requise pour être élu à ce premier tour, un seul candidat a été élu avec 594 voix, à savoir M. Daniel Métraux.

Le taux de participation s'est élevé à 48,5 %.

Deux candidats, MM. Albert Cusin et Louis Pipoz, se sont inscrits sur des listes différentes pour un poste à repourvoir. Un deuxième tour, à la majorité simple, est prévu le 19 octobre 2014.

### **Confidentialité**

Mme la présidente rappelle que le secret de fonction l'oblige à s'assurer que tout courriel que les conseillers reçoivent de la part du Bureau reste confidentiel. Elle prie donc les conseillers de vérifier que les adresses courriels transmises au Greffe ou à la secrétaire ne soient accessibles que par eux-mêmes. Pour ceux qui désirent changer d'adresse, ils sont priés, le cas échéant, de la communiquer à la secrétaire avant la prochaine séance du Conseil.

### **Procès-verbal du Bureau du 26 août 2014**

M. Marc Cornut a constaté que les scrutateurs ne faisaient pas partie de la séance du Bureau lors de la remise des documents de la présidence. Il aimerait également connaître l'état des comptes lors de la passation des pouvoirs.

Mme la présidente répond que les comptes seront bouclés à la fin de l'année et le résultat communiqué lors de la première séance de Conseil en 2015.

Comme il n'y avait aucun préavis ou autre sujet à traiter lors de cette séance de remise des documents, la présence des scrutateurs n'était pas nécessaire.

## **6. Préavis 05/2014 : Demande de crédit pour l'étude de la révision partielle du Plan directeur communal du 9 décembre 1998.**

M. Monod, rapporteur de la commission, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

Le rapport de la commission des finances, qui est requis dès que le crédit demandé est supérieur à CHF 100'000, arrive aux mêmes conclusions que la commission ad hoc. Mme la présidente propose au rapporteur de ne lire que les conclusions de la Cofin.

Mme la présidente remercie les deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Marc Cornut a de la peine à dépenser CHF 200'000 pour une étude de ce Plan directeur, malgré le cadre légal. Ce n'est pas la première fois qu'il faut payer de telles études, elles reviennent régulièrement tous les 10 ou 15 ans. Il trouve que cela ne sert pas à grand chose. A chaque zone développée, l'Etat se manifeste, il n'y a qu'à regarder l'exemple de La Porat. On parle également du giratoire de la Claie-aux-Moines en sachant que la zone derrière le restaurant est en zone intermédiaire avec des déchets en dessous et qu'il vaut mieux ne pas trop en parler, car cela pourrait devenir délicat si l'Etat s'en mêlait. On va également perdre deux de nos anciens bâtiments au centre du village, soit le restaurant l'Union et le centre de l'agriculture. Un nouvel immeuble de trois ou quatre étages sera construit ou un plus haut que les autres selon les vœux de l'Etat ou de la Commune. Il ne voit pas à quoi peut servir un Plan directeur pour ces sujets-là. En ce qui concerne le développement de Mollie-Margot, c'est certain que le container au centre ne va pas durer encore des années. On ne parle pas de l'avenir ni de l'Ancien Collège, ni du Pavillon scolaire, à moins que l'Etat vienne y mettre des requérants d'asile. A quoi sert alors exactement le Plan directeur communal ? Les CHF 200'000 sont dépensés pour qui et pour quoi ? Le plan directeur de l'écoulement des eaux usées établi il y a quelques années n'est toujours pas financé entièrement et les travaux pas terminés. Il refuse de financer ce Plan directeur.

Mme Weidmann répond déjà à la question principale, à savoir à quoi sert ce Plan directeur communal. Sans ce plan, rien ne pourra se faire au niveau de la commune de Savigny, peut-être que quelques-uns s'en réjouiront. Si la commune ne fait rien, la Coop va partir. Elle ne peut continuer dans l'état actuel pour des raisons sanitaires. Il en va de même pour le restaurant l'Union qui ne peut rester dans l'état actuel.

En ce qui concerne La Porat, c'est vrai que des études ont déjà été faites. Mais justement lors de l'examen préalable du plan directeur localisé par les services de l'Etat, ces derniers ont reproché qu'il y manquait une vision d'ensemble.

Par rapport au giratoire de la Claie-aux-Moines, la zone intermédiaire a été comblée, mais elle ne croit pas qu'elle arrive jusqu'à la route de la Cérèse, ce qui ne constitue pas le secteur le plus critique. Une vision plus générale est également nécessaire après discussion avec le SDT. Comment justifier et démontrer que c'est nécessaire que les véhicules doivent renoncer à sortir sur la route principale, sinon avec un plan général et une affectation nouvelle.

Concernant le développement de Mollie-Margot, plusieurs courriers ou demandes arrivent régulièrement à la Municipalité. Ce plan directeur communal est une opportunité à saisir pour coordonner le développement du cœur du hameau.

Le PDCom pourra également répondre à l'affectation de l'Ancien Collège, dans lequel est prévu l'accueil de la petite enfance, selon un préavis qui sera présenté au Conseil au mois de février 2015. Toute la problématique de la mobilité qui en découle y compris la traversée de la route par les enfants y sera traitée. Le Pavillon pourra être utilisé par les sociétés locales.

En finalité, un Plan directeur communal sert à répondre à toutes ces questions soulevées et rassembler tous les éléments nécessaires y relatifs et forcément liés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente clot la discussion et passe au vote.

### **Vote préavis 05/2014**

Accepté avec 1 refus et 1 abstention.

## **7. Communications de la municipalité**

### **7.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard**

#### **7.1.1 Nouvel emprunt**

Les conseillers ont accepté le renouvellement d'un emprunt fixe en juin dernier. La municipalité a ajouté divers investissements qui avaient été financés par des liquidités. En date du 30 septembre, elle a contracté auprès de la Suva un emprunt de CHF 3'000'000 au taux de 1,42 % pour une durée de 12 ans. Elle a également contracté un deuxième emprunt de CHF 2'000'000 auprès de la BCV au taux de 1,20 % pour une durée de 9 ans. Les conditions proposées sont très intéressantes.

#### **7.1.2 Péréquation**

La municipalité a reçu début septembre les décomptes définitifs de la facture sociale et de la péréquation 2013. Et là, c'est une mauvaise nouvelle. Le total en défaveur de Savigny s'élève cette année à CHF 1'173'419, dont le détail est le suivant :

Le solde net final de la péréquation directe, donc intercommunale, s'élève à CHF 1'130'597 à charge de Savigny, alors que les acomptes facturés étaient de CHF 166'635, ce qui veut dire que le solde à payer est de CHF 963'961.

En ce qui concerne la facture sociale, elle se boucle à CHF 2'200'212 alors que les acomptes facturés s'élevaient à CHF 2'010'814 d'où une différence à payer de CHF 189'398.

Il y a encore le décompte de la réforme policière. Celui-ci s'élève à CHF 183'991 à charge de Savigny alors que les acomptes facturés étaient de CHF 163'931, d'où un solde à payer de CHF 20'060. La facture 2013 pour le Canton avoisine les CHF 63'000'000.

Le taux d'imposition moyen pour 2013 est de 68,586 %, ce qui veut dire que Savigny est toujours un petit peu en dessous de la moyenne cantonale.



M. le syndic profite encore une fois de rappeler qu'il est toujours très difficile de faire des pronostics puisque les décomptes finaux sont établis seulement lorsque les comptes de toutes les communes ont été adoptés et que les effets péréquatifs ne peuvent pas être tous anticipés puisque cela dépend du résultat de toutes les communes.

Tous les montants précités seront inclus dans le préavis des crédits complémentaires, présenté pour la prochaine séance du Conseil.

### 7.1.3 Personnel de l'administration

Il peut transmettre la bonne nouvelle que l'état de santé de la secrétaire au greffe, Mme Carmen Fejio, s'est amélioré. Toutefois, elle restera avec une incapacité de travail de l'ordre de 30 %. Pour cette raison, son taux d'activité initial de 100 % a été réduit à 70 %. Pour pallier à ce manque de travail, Mme Nicole Matti a été engagée dès le 15 juillet pour un taux d'activité de 50 %, pour assurer et renforcer le service du greffe.

## 7.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

### 7.2.1 Route du Grenet

Les travaux se déroulent bien et les délais sont respectés. A fin octobre, le trottoir et l'enrobé seront terminés. La route sera fermée du 13 au 17 octobre pour toute la partie inférieure et du 20 au 24 octobre pour la partie supérieure, soit du Bourg des Pilettes à Mollie-Margot. Il remercie les riverains par avance de respecter la signalisation mise en place. Des places de parc seront organisées pour les habitants à Mollie-Margot et au Bourg des Pilettes. Une subvention pour la réfection de la route de CHF 195'000 a été accordée de la part du Canton.

### 7.2.2 Route de la Lionne

La route de la Lionne a été réparée la semaine passée.

### 7.2.3 Concours de rame

M. le municipal remercie toutes les personnes qui ont consacré leur temps pour participer à la traditionnelle journée à Cully. Il félicite les personnes suivantes qui ont obtenu le 4<sup>e</sup> rang sur les 7 équipes engagées : MM. Célien Cornut, Marc Cornut, Patrick Cosandey, Jérémy Delessert, Frédéric Dufey, Christian Feusi, Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat.

### 7.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme Weidmann Yenny tient à remercier tous les conseillers pour l'acceptation du préavis.

## 8. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Kay demande si l'on peut prévoir d'adapter le règlement sur la gestion des déchets, afin d'être en accord avec la législation cantonale, tout en prévoyant des subventions accordées aux habitants ?

Il rappelle que le règlement sur la gestion des déchets a été approuvé le 4 novembre 2013, tandis que l'approbation du règlement sur le subventionnement de la taxe de base a été refusée par décision du 14 mars 2014. La municipalité a édicté des directives dont une a abouti au même résultat que le règlement non approuvé par le Canton. Dans ce contexte, suite au refus du Canton d'approuver le règlement sur le subventionnement de la taxe de base, le point de la situation sur la réglementation en matière de déchets nécessite une clarification.

Si cette subvention avait été présentée au Conseil comme pour durer, et continuer d'année en année, quel est l'impact de la décision du Canton ?

Comment expliquer que les installations supplémentaires prévues pour les entreprises qui ont fait l'objet d'un crédit complémentaire puissent encore permettre une exemption de taxe de base pour les sociétés qui en bénéficient ?

En cas de déséquilibre à prévoir à court ou moyen terme sur le compte 450, est-ce que la municipalité a prévu de tenir compte des revenus modestes lors de l'introduction de la taxe de base ?

Question à la municipalité :

La municipalité a-t-elle le projet d'étudier le règlement, dans l'objectif de l'accorder avec les dispositions de la loi sur la gestion des déchets, et plus particulièrement de prévoir la protection du revenu des familles en cas d'introduction de la taxe de base ?

M. le syndic répond que puisque le Canton n'a pas approuvé le règlement sur les subventions, la municipalité l'a transformé en directives. Elle a déjà annoncé qu'elle viendrait devant le Conseil si elle devait modifier ces directives afin de respecter la volonté de la municipalité d'avoir procédé ainsi. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter trop vite. Il faut d'abord avoir du recul pour voir ce qui se passe dans les autres communes qui font l'exonération de la taxe de base. En attendant, la municipalité reste sur sa position avec la subvention individuelle proposée.

Les entreprises sont aussi exonérées, car autrement il y aurait une inégalité de traitement entre entreprises et particuliers, comme l'a signalé le Département.

M. Kay réagit sur ses explications en signalant que Renens, Ecublens et Morges ont des subventions pour les habitants, mais pas pour les entreprises. C'est uniquement dans le cadre des mesures d'accompagnement qu'ils ont réussi à les obtenir. Savigny représente vraiment une particularité d'accorder des subventions aux entreprises.

M. le syndic rappelle que le Conseil sera informé le moment venu de la suite des opérations, si l'on doit modifier ces dispositions.

M. Regamey répète, comme déjà annoncé lors de la dernière séance du Conseil, qu'il faut laisser passer un peu de temps. La déchetterie s'est ouverte en mars, et même à la fin de l'année il aura de la peine à présenter des comptes précis. Des nouvelles rubriques ont été ouvertes dans le budget, d'autres annulées. Il n'y a encore aucun chiffre précis à donner. Il n'y a aucune raison de se faire du souci, le Conseil sera informé de toute décision prise.

M. Kay trouve troublant que la taxe de base par habitant est fixée à CHF 120 par année, soit le 80 % d'une entreprise, ce qu'il trouve injuste. Bourg-en-Lavaux a déjà modifié les taxes initiales.

M. le syndic répond que l'on ne peut comparer avec Bourg-en-Lavaux, car contrairement à Savigny la commune encaisse la taxe. Les changements interviendront seulement lorsque Savigny introduira la taxe et le Conseil sera nanti du projet.

M. Matter intervient au sujet du journal « Le Régional » du 24 septembre qui écrit que le Conseil est convoqué le 6 mars prochain pour se prononcer sur le Plan directeur communal. Il aimerait savoir si la municipalité a un nouveau plan directeur dans ses tiroirs et d'où le Régional tient ces informations.

Mme Weidmann Yenny avoue avoir été surprise en lisant cet article. Les différents médias reçoivent les préavis par courrier et elle ne peut que regretter que Le Régional l'ait mal lu. Elle a pris contact avec la journaliste pour lui signaler l'erreur.

M. Pittet aimerait savoir au sujet de la déchetterie si, après six mois d'exploitation, il y a des statistiques concernant la fréquentation et des horaires. En fonction des résultats, est-il prévu de modifier éventuellement les horaires ?

M. Regamey répond qu'environ 120 à 220 voitures se rendent à la déchetterie par jour. Pour éviter d'engorger cette déchetterie lors des trois jours d'ouverture, il a été décidé d'ouvrir le mercredi matin pour les entreprises. Pour le moment, la fréquentation correspond à ce qui a été prévu.

La parole n'est plus demandée.

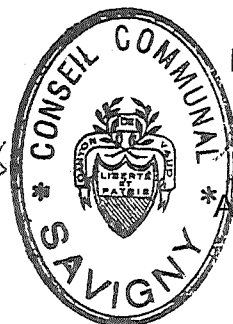
Mme la présidente clot la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 21h.00.

La Présidente

*M. Simanis*

M. Simanis



La Secrétaire

*A. M. Guignard*

A.M. Guignard